

## AVIS DE PROMULGATION

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :**

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée conformément à la Loi :

**Que** lors d'une assemblée ordinaire tenue le 11<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**N° VC-470-23 :**

**« RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À LA VILLE DE CLERMONT »**

**QU'**une copie de ce règlement est déposée au bureau de la Ville de Clermont sise au 2 rue Maisonneuve, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À CLERMONT, CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.**



**France D'Amour**  
Directrice générale